



19 janvier 2017 : Le premier Conseil Communautaire de Mâconnais Beaujolais Agglomération

Installation du nouveau conseil communautaire Election du président et des vice-présidents, fixation des indemnités

Le conseil communautaire de la nouvelle agglomération issue de la fusion de la CAMVAL et de la CC de Mâconnais – Beaujolais s'est réuni le 19 janvier à 18h30 au parc des expositions.

Beaucoup de nouveautés : 39 communes-membres, 77 conseillers communautaires. La plupart des communes n'ont plus qu'un délégué.

Par contre, une chose ne change pas par rapport à la CAMVAL : le président reste le même : Jean Patrick Courtois.

Sa conception du fonctionnement démocratique ne change pas non plus. Chacun peut parler mais c'est un peu « cause toujours, tu m'intéresse » ! Notre proposition d'exécutif représentatif des différentes opinions et des différents territoires avec les 2 grosses communes du Sud qui sont dans l'agglomération (Crêches et La Chapelle de Guinchay) a été balayée d'un revers de main. « Je présenterai 15 candidats aux 15 vice présidences ».

Autres agglomérations, autres mœurs. Dans notre plus proche voisine, l'agglomération de Bourg en Bresse, la démocratie se vit différemment. Cette agglomération est bien plus grande que la nôtre : 76 communes, 130 000 habitants et 118 conseillers communautaires.

Comme chez nous c'est le maire de la ville centre (Bourg) qui a été élu président.

Jean François Debat (PS) a obtenu 63 voix, Bernard Perret, son challenger (LR) en a obtenu 55. Lors d'une suspension de séance un exécutif ouvert a été négocié : 9 vice-présidences pour la majorité, 6 vice-présidences à la minorité. Ce n'est pas de notre côté de la Saône qu'on verrait des choses comme ça !

Jean Patrick Courtois a obtenu 55 voix, notre candidate, Brigitte Darmedru, maire de Chânes en a obtenu 19. Brigitte Darmedru a fait une déclaration de candidature très ouverte (Voir ci-dessous). A l'issue du scrutin notre groupe a proposé un exécutif ouvert. Cette proposition a été refusée. Nous en avons pris acte et nous avons laissé la majorité élire son exécutif.

Dans les collectivités où le conseil est élu au suffrage universel (communes, départements, régions), un exécutif monocolore est logique. Les électeurs ont choisi une majorité sur son programme. L'exécutif est mis en place pour mettre en œuvre ce programme.

Dans les intercommunalités il en va différemment. Personne n'est élu sur un programme. Les conseillers sont fléchés indépendamment les uns des autres sur les listes des différentes communes. Dans le mandat précédent le président Patard avait mis un an pour établir un programme de mandature une fois élu. C'est un effort louable pour fixer un cap mais dans une vraie démocratie, les programmes sont établis avant de se présenter devant les électeurs, pas après. Dans ces conditions, l'exécutif devrait lui même être le reflet de la diversité des opinions et des territoires puisque les électeurs n'ont pas été invités à faire leur choix souverain.

● La déclaration de candidature de Brigitte Darmedru

MESDAMES, MESSIEURS, chers collègues

Mâconnais Beaujolais Agglomération fusion de la CAMVAL et de la CCMB : ce n'était pas le scénario envisagé lors des élections municipales et communautaires en 2014. Mais très vite en 2015 il fallait suivre la loi NOTRÉ avec ses obligations de configuration de territoire.

Alors, même si la configuration est imposée, je pense qu'il faut aller de l'avant, en pensant à la vie quotidienne de nos concitoyens, à leurs besoins en matière de logement, de transports, d'accueil de leurs jeunes enfants. Envisager une gestion équitable de la vie économique locale pour que chacun vive de façon agréable dans notre beau mâconnais beaujolais. Et pour faire découvrir encore plus nos plaines, nos rivières et nos coteaux de vignobles, il faudra accentuer la volonté de développement du tourisme.

Quatre communes : la ville centre et trois communes relativement importantes de par leur population sont représentées par 42 délégués, et 35 villages seront représentés par 35 délégués : on est en droit de se demander quelle place réelle auront ces 35 entités rurales.

Au sein de cette agglomération, il est certain que la ville centre, le centre urbain de MACON, le secteur économique comprenant les zones artisanales mais également la zone commerciale de CRECHES CHAINTRE VINZELLES et VARENNES et même le pôle médical à CHARNAY auront un poids énorme dans la gestion : il est plutôt aisé de prévoir que dans les décisions que l'on prendra, le poids de MACON, CHARNAY, CRECHES sera prépondérant.

Mais qu'en sera-t-il de tout le reste du territoire ? Des communes rurales avec un seul délégué. C'est pourquoi nous avons réfléchi au sein du groupe Mâconnais Beaujolais Solidaire, pour présenter un candidat à vos suffrages avec comme objectif de fédérer la ville centre, les villes moyennes et toutes les communes.

D'où ma candidature à la présidence. Vous comprendrez le sens de cette candidature au nom du groupe. Je me présente afin de proposer à vos suffrages une alternative à la candidature de M. COURTOIS. Si vous n'aviez qu'une candidature unique ce soir, elle ne serait pas représentative de la pluralité et diversité de ce nouveau grand territoire.

Je ne ferai pas ce soir la présentation d'un programme détaillé des objectifs, des moyens dans toutes les compétences qui sont celles de la communauté d'agglomération.

Parce que justement ce qui devra être la base de construction de cette communauté, c'est l'élaboration en commun d'un projet communautaire de la mandature jusqu'en 2020. Projet communautaire dans lequel le projet rural doit avoir une place à part entière et non pas seulement en complément pour satisfaire des égos. C'est à chacun d'entre nous, à vous tous chers délégués d'avoir par votre voix, en vous exprimant au sein des diverses commissions que vous pourrez exercer votre représentativité de vos concitoyens. C'est en votant, après avoir été au cœur des dossiers que vous exercerez votre influence sur les orientations des décisions à prendre dans l'intérêt prioritaire de toutes les communes et de leurs habitants. Et ceci sans idée ni arrière-pensée d'opposition ville campagne.

Ce que je vous propose c'est une gouvernance avec des commissions étant force de propositions, propositions soumises au vote du conseil communautaire, après présentation à un conseil restreint d'élus des communes. En résumé, des décisions prises en toute démocratie par vous délégués vous permettant de remplir votre rôle simple mais tellement primordial pour l'ensemble solidaire que nous devons former.

Je vous propose avec d'autres délégués ici, que la MBA soit un véritable lieu de débats entre tous conduisant à des décisions prises en conseil communautaire et non pas prises par une minorité de délégués quels qu'ils soient d'ailleurs.

Je voudrais évoquer très brièvement la notion d'ouverture liée à mon propos précédent, ouverture en interne pour tenter d'éviter des clivages jamais constructifs bien au contraire, et aussi ouverture sur l'extérieur vers nos voisins de l'autre rive car il se fait jour déjà que d'autres horizons seront à atteindre pour fonctionner sur un véritable bassin de vie aux multiples enjeux.

Je me permets juste d'évoquer le sujet de la représentativité féminine au sein de la gouvernance qui ne doit pas être marginale notamment dans les vices présidences. Mais en élisant une femme présidente vous pourriez déjà accomplir une bonne partie de cet objectif !

Les idées négatives sur l'intérêt de cette grande agglomération, personnellement je les mets au passé ; je regarde vers l'avenir ; je veux croire qu'ensemble nous pouvons construire, travailler et permettre des réalisations intéressantes, productives pour nos concitoyens du Mâconnais Beaujolais.

Aujourd'hui je vous invite à croire avec moi à cette vision très réaliste de notre agglomération en m'accordant votre confiance. Mesdames, Messieurs, je vous remercie de m'avoir accordé votre écoute pendant ces quelques minutes.

Brigitte DARMEDRU – jeudi 19 janvier 2017

● Nos principales prises de position:

Rapport 4 – Election des 15 vice-présidents

Premier vice-président

Candidat présenté par JP Courtois : **Roger Moreau** :

Vote : Blanc : 10 Moreau : 66

Compétences : **Administration générale, collecte et valorisation des déchets**

Deuxième vice-président

Candidate présentée par JP Courtois : **Christine Robin**

Ch. Robin : 67 Ch. Juvanon : 3 Blancs : 6

Compétences : **Développement économique et numérique du territoire, emploi, insertion, pépinière d'entreprise**

Troisième vice-président

Candidat présenté par JP Courtois : **Jean François Cognard** :

JF Cognard : 44 JF Guéritaine : 28 Blancs : 3 Nul : 1

Compétences : **Ressources humaines, centre de gestion, mutualisation des services**

Quatrième vice-président

Candidate présentée par JP Courtois : **Michèle Jugnet**:

M Jugnet : 56 Blancs : 17 Nuls : 2

Compétences : **Petite enfance, action sociale**

Cinquième vice-président

Candidat présenté par JP Courtois : **Jean Louis Andrès** :

JL Andrès : 54 **Blancs** : 19 **Nuls** : 3

Compétences : **Politique de la ville et de l'habitat, Mâcon Habitat et Gens du voyage**

Sixième vice-président

Candidate présentée par JP Courtois : **Florence Battard** :

F. Battard : 57 **Blancs** : 15 **Nuls** : 3

Compétences : **Enseignement supérieur, formation professionnelle et partenariat avec les universités**

Septième vice-président

Candidat présenté par JP Courtois : **Dominique Deynoux** :

D. Deynoux : 59 **Blancs** : 15 **Nuls** : 1

Compétences : **Budget, finances et commande publique**

Huitième vice-président

Candidate présentée par JP Courtois : **Josiane Casbolt** :

J. Casbolt : 40 **JF Guéritaine** : 31 **Blancs** : 2 **Nuls** : 3

Compétences : **Développement Durable, pollution de l'air, nuisances sonores, transition énergétique, développement de la ruralité et projets communaux**

Neuvième vice-président

Candidat présenté par JP Courtois : **Gérard Colon** :

G Colon : 59 **P Monin** : 1 **Blancs** : 16

Compétences : **Aménagement de l'espace, SCOT, politiques contractuelles, grands projets et création et aménagement ZAC**

Dixième vice-président

Candidat présenté par JP Courtois : **Maurice Cochet** :

Maurice Cochet : 40 **JF Guéritaine** : 32 **Blancs** : 4

Compétences : **GEMAPI, Eau, Assainissement, gestion et études en lien avec les délégataires**

Onzième vice-président

Candidat présenté par JP Courtois : **Jean Pierre Pagneux** :

JP Pagneux : 61 **Blancs** : 13 **Nuls** : 1

Compétences : **Politique sportive**

Douzième vice-président

Candidat présenté par JP Courtois : **Jean Claude Lapierre** :

JC Lapierre : 62 **Blancs** : 11 **Nuls** : 2

Compétences : **Tourisme, filière viti-vinicole, attractivité du territoire**

Treizième vice-président

Candidat présenté par JP Courtois : **Georges Lascroux** :

G. Lascroux : 53 **Blancs** : 22

Compétences : **Transports des personnes, accessibilité, mobilité durable**

Quatorzième vice-président

Candidat présenté par JP Courtois : **Serge Gaulias** :

S. Gaulias : 61 **Blancs** : 13 **Nuls** : 1

Compétences : **Prévention de la délinquance, sécurité des équipements, CLSPD, prévention des risques professionnels**

Quinzième vice-président

Candidat présenté par JP Courtois : **Hervé Reynaud** :

H. Reynaud : 61 **Blancs** : 12 **Nuls** : 2

Compétences : **Culture**

Rapport 7 -Indemnités au président et aux VP

Jean Patrick Courtois propose de fixer les indemnités à 66 % du maximum du barème légal. (Taux identique à ce qui existait dans l'ancienne CAMVAL)

Dominique Jobard propose un amendement fixant les indemnités à 52% du maximum du barème légal.

M. le président, chers collègues,

Ah, les indemnités, sujet très délicat s'il en est!

Il ne s'agit pas pour nous de remettre en cause le principe même des indemnités versées aux élus. Facteurs essentiels de la démocratisation des régimes politiques, les indemnités sont destinées à compenser les frais inhérents à l'exercice du mandat et à permettre aux élus de prendre le temps d'exercer leurs responsabilités. Ce temps peut correspondre à une perte de salaire pour les élus qui ont une activité professionnelle.

Mais dans une période où la plupart des citoyens voient leurs revenus stagner ou régresser, les élus doivent avoir la décence de ne pas augmenter leurs indemnités à responsabilités ou compétences égales.

Ce n'est que dans le cas où les responsabilités ou le territoire de la collectivité s'accroissent que les indemnités peuvent évoluer comme le salaire d'un ouvrier qui devient chef d'atelier : sa responsabilité évolue, son salaire aussi.

Nous sommes contre la fixation des indemnités au doigt mouillé sans aucune justification.

Notre point de vue n'a pas changé depuis juin 2014.

C'est en effet lors de la mise en place de l'exécutif de 2014 que le délire s'est emparé de l'exécutif qui a d'abord proposé de fixer les indemnités à 100 % du barème légal soit 122% d'augmentation par rapport à celles du mandat 2008-2014.

Compte tenu des responsabilités de l'exécutif en 2014 nous avons proposé de fixer les indemnités à 52% du maximum légal.

Cette fois ci le paysage intercommunal augmente nettement :

- La population de l'agglomération passe de 65000 à 76000 habitants soit + 17%
- Le nombre de communes passe de 26 à 39 soit +50%
- De nouvelles compétences sont données à l'Agglomération par la loi NOTRe (ZAC, Transports,...). D'autres responsabilités arrivent rapidement, il faut les préparer : GEMAPI, Eau, Assainissement

Globalement nous estimons que la charge de travail augmentera d'un tiers.

Nous venons d'élire un exécutif qui passe de 11 à 15 vice-présidents soit déjà une hausse de 36% des forces vives de cet exécutif et autant des indemnités.

Nous proposons donc d'en rester à notre proposition de 2014 soit 52% du maximum légal.

Vote sur notre amendement : 15 Pour 42 Contre 2 abstentions

Rapport 8 – Nombre et compétences des commissions

Jean Patrick Courtois propose de créer 9 commissions comprenant 7 à 14 conseillers pour balayer les compétences de l'agglomération.

Eve Comtet-Sorabella propose un amendement réorganisant les commissions pour en dédier une au transport.

L'amendement que nous vous présentons a pour objet la création d'une commission dédiée au transport, comme il en existe une dédiée à la petite enfance. Cela induit un remaniement des compétences afin de conserver le même nombre de commissions. Pour notre groupe, la compétence « transport » mérite une commission spécifique car, au-delà du transport, c'est un projet des mobilités de la MBA qu'il s'agit de construire. Un projet qui aura pour ambition de répondre aux besoins de mobilité des habitants de notre agglomération, en lien forcément avec nombre de compétences des autres commissions, comme celle de l'enseignement et de la formation professionnelle, le développement durable et la ruralité, l'économie, le tourisme, la culture, le sport, sans oublier les dispositifs de prévention de la délinquance.

En somme, la compétence transport est transversale de presque toutes les autres et c'est pour cette raison qu'elle mérite une dédiée.

Vote sur notre amendement : 14 Pour 47 Contre

Merci aux lecteurs de notre bulletin.

Rendez-vous au prochain conseil communautaire de **Mâconnais – Beaujolais - Agglomération : MBA**

Judi 2 février 2017 à 18h30
Parc des Expositions – Mâcon
Les séances sont publiques

MBA regroupe 39 communes [*] et 76 000 habitants. Elle est dirigée par un Conseil Communautaire de 77 membres.

[*] Azé, Berzé la Ville, Bussièrès, Chaintré, Chânes, Charbonnières, Charnay-les-Mâcon, Chasselas, Chevagny lès Chevières, Crêches-sur-Saône, Davayé, Fuissé, Hurigny, Igé, La Chapelle-de-Guinchay, La Roche Vineuse, La Salle, Laizé, Leynes, Mâcon, Milly-Lamartine, Péronne, Prissé, Pruzilly, Romanèche-Thorins, St-Amour-Bellevue, St Laurent sur Saône, St Martin Belle Roche, St Maurice de Satonnay, St-Symphorien-d'Annelles, St-Vérand, Sancé, Senozan, Sologny, Solutré-Pouilly, Varennes-lès-Mâcon, Vergisson, Verzé et Vinzelles